

Retour sur le dernier plénier ISO

Le Comité technique ISO/TC 136 *Ameublement* s'est réuni en septembre dernier à Shanghai.

Il a été décidé de **travailler sur différents sujets de normalisation** notamment à la révision de la norme ISO 24496 « méthodes d'essai pour la détermination des dimensions des sièges de travail de bureau », et à la fusion des projets de méthodes d'essais relatifs aux mobiliers de rangement ISO

7170 (résistance et durabilité) et ISO 7171 (stabilité). Trois nouveaux projets, demandés par la Chine, seront prochainement soumis à approbation : **un projet relatif aux matelas pour enfants**, basé sur la récente EN 16890, **un projet relatif aux caractéristiques fonctionnelles des matelas** et un dernier projet relatif aux **finitions : résistance à l'abrasion**.

Le projet IEC 60335-2-116 « mobilier électrique » a

également été abordé lors de cette réunion. Il a ainsi été décidé que le secrétariat de l'ISO/TC 136 écrira au **Technical Program Manager** pour réagir face à l'IEC qui traite ici d'exigences de stabilité pour le mobilier hors de son domaine.

Les membres européens de l'ISO/TC 136 semblent néanmoins préférer agir plus activement lorsque le sujet devra être repris au niveau européen.

Première réunion « Directive Machines et Mobilier »

Le groupe européen **WG9 « méthodes d'essai »** s'est réuni le 09 octobre dernier pour examiner les conséquences des travaux de la **Directive « Machines »**.

Selon un guide publié en juillet 2017, il est acté que les **mobiliers opérés électriquement sont soumis à la Directive Machines**. Suite à cette publication, de nombreux industriels européens se sont interrogés sur la conformité de

leurs produits. En outre, la question demeure du champ couvert : ensemble du mobilier soumis au marquage CE ou uniquement les composants électriques.

Afin d'éviter la prolifération de guides ou publications nationales sur l'interprétation de la Directive Machines pour le mobilier, le WG9 élabore un **guide d'application de la Directive Machine pour le mobilier**.

Le CEN/TC 207 « Ameublement » travaille parallèlement avec les groupes de travail de la Directive Machines pour apporter son expertise sur les exigences mécaniques.



Futurs travaux relatifs aux utilisateurs en surpoids

En complément des discussions relatives à la Directive Machines, le groupe européen WG9 a initié les travaux sur **l'adaptation des normes du CEN/TC 207 « Ameublement » aux utilisateurs en surpoids**.

En effet, les normes d'exigences du CEN/TC 207 ne traitent que des utilisateurs **jusqu'à 110kg**. De nombreux pays demandaient une réflexion pour prendre en compte des utilisateurs

plus lourds.

L'Allemagne rédige actuellement une norme (**DIN 4573 Large Seatings — Safety requirements and test methods**) qu'elle utilise déjà dans le cadre de la certification GS. Ce document prend en compte des utilisateurs **jusqu'à 180kg**. Les pays bas disposent également d'informations qui vont être traduites pour diffusion au sein du CEN/TC 207/WG9.

La commission française

en suivi de ces travaux, l'AF 078, organisera une **réunion le 18 avril 2019** pour préparer une position française sur le sujet.



Vous aussi, devenez membre des commissions Rejoignez-nous !

Appréhendez

Les futurs projets de norme,

Prenez part

Au contenu des futures normes,

Commentez

Les projets en consultation,

Participez

Aux réunions des commissions françaises

Devenez Expert Européen

Et allez défendre les positions stratégiques françaises

Agenda des prochaines Commissions

AF 049 Lits et matelas Réunion spécifique aux allégations matelas

Mercredi 07 novembre 2018

AF 048 Mobilier domestique

Mardi 27 novembre 2018

AF 021 Mobilier de puériculture

Mercredi 16 Janvier 2019

AF 020 Mobilier scolaire

Couplé avec

AF 036 Tableaux et surfaces d'affichage

Janvier 2019—date à définir Une demi-journée chacune

AF 078 Méthodes d'essai

Mardi 22 janvier 2018

Quoi de neuf ?

Le projet « sièges pour enfants » bientôt en seconde enquête

Le groupe européen WG2 « mobilier de puériculture » a traité les commentaires issus de l'enquête CEN lors d'une réunion en septembre dernier. De nombreux points ont été clarifiés mais l'introduction de nouvelles exigences, notamment relatives aux sièges mous (composés de mousse ou de billes de polystyrènes), ont contraint les experts à envoyer le projet en seconde enquête CEN. Celle-ci devrait avoir lieu **au premier semestre 2019**.

prEN 1335-1 dimensions des sièges de travail de bureau

Le groupe européen WG3 « mobilier de bureau » a traité les commentaires issus de l'enquête CEN lors d'une réunion en octobre. *Le projet nécessite des ultimes vérifications*, notamment en ce qui concerne certaines *exigences dimensionnelles*.

En effet, le but de cette révision est de couvrir du 5^{ème} au 95^{ème} percentile de la population. Certaines dimensions ont donc nécessité quelques ajustements. En outre, certains laboratoires n'ont

pas encore le dernier gabarit d'essai.

Il a été décidé d'une prochaine réunion en juin 2019 à FCBA pour finaliser ces travaux et envoyer le projet au Vote Formel.

Mobilier domestique

Le groupe européen WG1 « mobilier domestique » s'est réuni en octobre dernier pour discuter de l'amendement « meubles TV » à la norme EN 14749. Mais faute d'accord sur qui devait rédiger le document, les *discussions ont été reportées en 2019*.

Travaux européens autour du Mobilier Urbain

Le groupe européen WG4 « mobilier d'extérieur » se réunira les 05 et 06 novembre à FCBA pour traiter du *mobilier urbain*.

Dès la publication de la norme **NF P 99-610**, une traduction avait été proposée comme base de travail au groupe européen.

Ce projet étant différent des normes européennes « classiques », une *présentation des essais spécifiques est prévue au cours de cette réunion pour démontrer leur faisabilité*.



Normadico—Publication des normes européennes

Le travail de normalisation s'effectue au sein de différentes instances (TC/SC/WG/TG/AG) avec pour chacune une fonction différente.

Le Comité Technique (CEN/TC ou ISO/TC) regroupe les membres des organismes nationaux de normalisation (AFNOR, DIN, BSI,...). Les participants sont des délégués nationaux nommés par la commission miroir nationale avant chaque réunion plénière du comité. A ce titre, ils doivent porter les positions officielles de leur commission. C'est dans cette instance que s'élaborent

les positions stratégiques (création d'un sujet de travail, validation du programme, nomination des animateurs,...). Le Comité Technique peut s'aider d'un Advisory Group (AG), dont les membres sont notamment les animateurs des différents groupes de travail, pour préparer les décisions à prendre en réunion plénière.

Le Groupe de Travail (WG) a quant à lui en charge la rédaction des projets de norme. Un animateur pilote les travaux aidé d'un secrétaire technique, issu d'un bureau de normalisation. Les membres du WG

sont nommés par leurs commissions miroirs respectives au titre d'experts. Ils ont donc la possibilité d'exprimer leur propre point de vue technique ; il leur est néanmoins fortement conseillé de respecter les positions nationales pour ne pas avoir à gérer ensuite un vote négatif de leur pays.

Le Task Group (TG) est une émanation du WG et doit travailler à la résolution d'une problématique unique. Il doit être supprimé aussitôt après avoir rempli sa fonction.

PUBLICATIONS

NF ISO 19833 : Couchages—méthodes d'essai pour la résistance, la durabilité et la stabilité
Octobre 2018

NF EN 1116 : Cuisines—coordination des dimensions
Prévue pour Novembre 2018

FD CEN/TR 17202 « coincement des doigts »
Prévu en janvier 2019

NF EN 1335-2 : Sièges de travail de bureau—exigences de sécurité
Prévue pour janvier 2019

NOTE : cette publication entrainera l'annulation de la **NF EN 1335-3** Sièges de travail de bureau—méthodes d'essai

NF EN 1022 : Sièges de travail de bureau—exigences de sécurité
Prévue pour janvier 2019

Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR
<http://www.boutique.afnor.org/normes>

Enquêtes publiques des lits mezzanines

Les deux parties de la norme NF D 62-100 « lits mezzanines » sont actuellement en enquête publique jusqu'au 15 novembre.

Ces deux normes spécifient les exigences de sécurité ainsi que les méthodes d'essai des lits mezzanines à sommier fixe. Elles s'appliquent à tout lit mezzanine à sommier fixe situé à plus de 600 mm du sol dont la largeur du sommier est supérieure à 1 200 mm et dont la longueur du sommier est supérieure à 1 500 mm.

Ces deux normes sont en cours de révision pour prendre en compte les nouvelles versions des normes « couchages en hauteur » NF EN 747-1&2.

Les deux enquêtes sont disponibles via les liens ci-dessous et une réunion de dépouillement sera organisée à FCBA le mardi 27 novembre.

prNF D 62-100-1
<https://norminfo.afnor.org/consultation/75366>

prNF D 62-100-2
<https://norminfo.afnor.org/consultation/75371>